

**PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire** du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en voie de visioconférence, le **mercredi 27 janvier 2021** à compter de **18 h 30**.

À laquelle sont présents par voie de visioconférence :

Monsieur Éric Dubé, maire  
Madame Geneviève Braconnier, conseillère  
Monsieur François Bujold, conseiller  
Monsieur Jean Cormier, conseiller  
Monsieur René Leblanc, conseiller  
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller  
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents par voie de visioconférence :

Madame Céline LeBlanc, greffière  
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

### **ADMINISTRATION**

**27-01-21**

#### **SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS**

**Considérant** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**Considérant** le décret numéro 31-2021 du 20 janvier 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 29 janvier 2021;

**Considérant** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au Conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**Considérant qu'il** est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie de visioconférence;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Geneviève Braconnier

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jacques Rivière  
et unanimement résolu :

**Que** le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie de visioconférence.

**ADOPTÉE**

**28-01-21**

#### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Querry

**APPUYÉ DE :** Madame Geneviève Braconnier  
et unanimement résolu :

**D'adopter** l'ordre du jour tel que lu par le maire.

**ADOPTÉE**

**RÈGLEMENT 1155-21 AUTORISANT L'ACQUISITION D'APPAREILS RESPIRATOIRES POUR LE SERVICE INCENDIE DE LA VILLE ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 95 168 \$, REMBOURSABLE EN 10 ANS - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Le conseiller Monsieur Jacques Rivière donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement 1155-21 autorisant l'acquisition d'appareils respiratoires pour le Service incendie de la Ville et décrétant un emprunt de 95 168 \$, remboursable en 10 ans.

Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

**EMBAUCHE D'UN SOUS-TRAITANT AU POSTE DE PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN PAYSAGER POUR LA SAISON 2021**

29-01-21

**LETTRE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE NEW RICHMOND ET LE SYNDICAT DES TRAVAILLEURS MUNICIPAUX - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Considérant qu'**un poste de préposé à l'entretien paysager a été affiché et qu'aucune candidature appréciable n'a été reçue;

**Considérant qu'**un sous-traitant, Fleurant horticulture, s'est montré intéressé;

**Considérant que** des discussions ont eu lieu entre la Ville et le Syndicat des travailleurs municipaux afin d'obtenir l'autorisation d'embaucher, de façon temporaire, ce sous-traitant, et ce, pour la saison 2021;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur François Bujold

**APPUYÉ DE :** Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

**D'autoriser** le maire et le directeur général à signer une lettre d'entente avec le Syndicat des travailleurs municipaux afin de procéder à l'embauche d'un sous-traitant, Fleurant horticulture, afin d'occuper le poste de préposé à l'entretien paysager, et ce, pour la saison 2021.

**ADOPTÉE**

30-01-21

**EMBAUCHE**

**Considérant qu'**un processus de sélection a eu lieu pour le remplacement du poste de préposé à l'entretien paysager;

**Considérant** l'impossibilité de combler le poste suite à ce processus;

**Considérant** l'entente intervenue avec le Syndicat des travailleurs municipaux à cet effet;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

**D'autoriser** l'embauche de Fleurant horticulture à titre de sous-traitant pour le poste de préposé à l'entretien paysager pour la saison 2021.

**ADOPTÉE**

**RÈGLEMENT 1151-20 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE REMPLAÇANT ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 1070-18 (ZONE CA.1 - ROUTE 132 EST)**

31-01-21

**ADOPTION**

*Compte tenu de leur lien avec le présent dossier, le maire, Monsieur Éric Dubé et le conseiller Monsieur René Leblanc se retirent des discussions et s'abstiennent de se prononcer sur le sujet.*

**Considérant que** le Conseil prend en compte le règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, portant le numéro 1151-20;

**Considérant que** tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

**Considérant que** le maire suppléant mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

**Considérant que** suite à l'avis de consultation publique aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire, un seul avis d'opposition a été déposé;

**Considérant que** le nombre requis pour une demande d'approbation référendaire n'a pas été atteint;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jacques Rivière

**APPUYÉ DE :** Madame Geneviève Braconnier

et résolu à la majorité :

**D'adopter** le règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble remplaçant et abrogeant le Règlement 1070-18 (Zone Ca.1 - Route 132 Est), lequel est identifié sous le numéro 1151-20.

**ADOPTÉE**

32-01-21

**PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE - LOT 5 320 494**

*Compte tenu de leur lien avec le présent dossier, le maire, Monsieur Éric Dubé et le conseiller Monsieur René Leblanc se retirent des discussions et s'abstiennent de se prononcer sur le sujet.*

**Considérant** les conditions suivantes à être respectées pour l'obtention d'un permis de construction pour les travaux à être entrepris sur le lot 5 320 494, dans la zone Ca.1 :

- La nature des activités sera le transbordement et l'entreposage extérieur de pales éoliennes.
- La durée maximale de l'activité sera de vingt-cinq (25) mois à compter de la signature de l'entente relative à l'usage conditionnel à intervenir entre les parties.
- À la fin de la durée maximale de l'activité fixée, le terrain devra être remis dans un état permettant d'effectuer les usages initiaux prévus dans le règlement de zonage pour cette propriété.
- Une entente concernant l'aménagement d'un accès industriel servant principalement aux véhicules hors normes, permettant l'accès au site situé sur la route 132 Est, devra être obtenue de Transports Québec.

- Le promoteur devra déposer un plan de réaménagement du site incluant la plantation d'un écran visuel, entre la route 132 Est et les installations ferroviaires existantes, composé de conifères d'une hauteur minimale de 2,5 mètres. Cet écran devra être installé dans les six (6) mois suivants la fin du projet.
- Les matériaux de remblais utilisés devront être exempts de contamination.
- Le projet permettra de faire de l'entreposage extérieur de pales éoliennes sur toute la superficie du terrain, et ce, à l'extérieur de la marge avant de 9 mètres.
- Une clôture, d'une hauteur minimale de 2 mètres, devra être installée autour de la zone d'entreposage, à l'exception du côté de la voie ferrée.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur François Bujold

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jacques Rivière  
et résolu à la majorité :

**D'autoriser** le directeur du Service de l'urbanisme à émettre le permis de construction pour les travaux à être exercé sur le lot 5 320 494, dans la zone Ca.1;

**D'autoriser** le maire suppléant et le directeur général à signer le protocole d'entente à intervenir entre la propriétaire (Location Rotary inc.) et la Ville concernant le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, relativement au Règlement 1151-20.

**ADOPTÉE**

33-01-21

**CORPORATION CAPA - IMMEUBLE LA SEIGNEURIE - DEMANDE D'UN PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER (PSL) SUPPLÉMENTAIRE**

**Considérant que** la Corporation CAPA inc. bénéficie d'une convention d'exploitation pour l'immeuble la Seigneurie;

**Considérant que** cet immeuble gère 28 unités d'habitation dont 14 bénéficient du Programme de supplément au loyer (PSL);

**Considérant que** la Corporation CAPA, immeuble la Seigneurie, a un logement vacant;

**Considérant** la difficulté de louer ledit logement en cette période de pandémie;

**Considérant que** suite à une demande soumise par une requérante, la Corporation CAPA a déposé une demande auprès de la Société d'Habitation du Québec pour l'obtention d'une (1) unité supplémentaire dans le cadre du Programme de supplément au loyer (PSL);

**Considérant que** la Société doit obtenir l'accord de la Ville pour procéder à cet ajout temporaire;

**Considérant que** le nombre d'unités d'habitation bénéficiant du Programme de supplément au loyer (PSL) devra être ramené à 14 dès la prochaine vacance d'un des logements visés;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jacques Rivière

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean-Pierre Querry  
et unanimement résolu :

**D'appuyer** la demande déposée auprès de la Société d'Habitation du Québec par la Corporation CAPA inc., pour l'obtention d'une (1) unité supplémentaire dans le cadre du Programme de supplément au loyer (PSL), et ce, pour leur immeuble la Seigneurie.

**ADOPTÉE**

34-01-21

**PROJET DE JARDINS COMMUNAUTAIRES - AUTORISATION DE SIGNATURES - DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DESJARDINS**

**Considérant** le projet de jardins communautaires présenté en partenariat avec le comité jardin des citoyens de New Richmond et Baie-des-Chaleurs active et en santé;

**Considérant que** ces futurs jardins seront situés près de la Pointe-Taylor;

**Considérant que** le coût du projet s'élève à près de 220 900 \$;

**Considérant que** des partenaires financiers ont confirmé leur apport à ce projet dont le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la MRC de Bonaventure et la fondation Chagnon;

**Considérant que** la Ville souhaite également contribuer à ce projet;

**Considérant** le programme de Fonds d'aide au développement de Desjardins;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur René Leblanc

**APPUYÉ DE :** Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

**D'autoriser** le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous documents pertinents au dépôt d'une demande d'aide financière auprès du Programme de Fonds d'aide au développement de Desjardins, et ce, dans le cadre du projet de jardins communautaires.

**ADOPTÉE**

35-01-21

**SITE WEB DE LA VILLE - OCTROI DE CONTRAT - LEWEBSIMPLE.CA**

**Considérant que** la Ville souhaite procéder à une mise à jour de son site Internet;

**Considérant que** cette procédure est prévue au budget 2021;

**Considérant** l'offre déposée par la firme lewebsimple.ca au montant de 14 950 \$, taxes en sus;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

**D'accepter** l'offre déposée par la firme lewebsimple.ca au montant de 14 950 \$, taxes en sus, pour effectuer la mise à jour du site Internet de la Ville.

**ADOPTÉE**

**ASSURANCES - DOMMAGES ENVIRONNEMENTAUX**

Ce point est reporté.

**AUTORISATION - ÉTUDE GÉOTECHNIQUE COMPLÉMENTAIRE - RÉFECTION DE L'AVENUE TERRY-FOX - FONDS DE ROULEMENT**

Ce point est reporté.

**PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)**

Étant donné que cette séance se tient à huis clos, aucune question n'est soumise.

**CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 18 h 40.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière